

Conditions de garantie

Les produits matelas fixes, matelas pour TPR, les sommiers fixes et les cadres à lattes Mérinos possèdent une garantie de 5 ans, à compter de la date d'achat. Les sommiers relaxation TPR (Tête et Pieds Relevables) sont couverts par une garantie spécifique.

Dans le cas d'un achat simultané d'un ensemble matelas et sommier fixe Mérinos, la garantie est portée à une durée de 7 ans. Les factures des produits concernés ne doivent pas être espacées de plus de trois mois.

Cette garantie s'applique aux matelas et sommiers tapissiers à lattes (fixes ou souples) ou ressorts utilisés dans les conditions communément admises pour ce genre d'article et ne couvre pas les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal ou d'un des cas énumérés au paragraphe 2- ci-après. Par exemple, les matelas ne doivent pas être pliés.

Pour les matelas achetés seuls, cette garantie de 5 ans implique une utilisation sur un sommier adapté* et en bon état. Renseignez-vous auprès de votre revendeur. Les conseils d'utilisation doivent être suivis afin de garantir une bonne durée de vie des produits.

1 Par cette garantie, Mérinos s'engage à effectuer gratuitement l'échange ou la remise en état du produit (sous conditions sanitaires) reconnu défectueux par votre revendeur conseil. Dans ce cas, la garantie s'étend à la remise en état gratuite des composants défectueux et réparables.

Tout échange sur base d'un produit équivalent ou réparation ne pourra avoir pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie, sauf si la période d'immobilisation à compter de la mise à disposition du produit pour réparation est supérieure à sept jours, la garantie étant prolongée d'autant.

2 Sont exclus de la présente garantie, le tissu de recouvrement, le fil à coudre, les fermetures à glissière et tous les autres éléments dont la bonne tenue est liée aux conditions d'utilisation.

En aucun cas la garantie ne couvre les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal, d'un accident, d'un cas de force majeure, de retouches ou de transformations apportées aux matelas ou aux sommiers ou de l'usure normale. Sont également exclus de la garantie les produits présentant un défaut d'entretien, des salissures, taches ou souillures, et ayant été soumis à un taux d'humidité important.

3 Il est à noter que la phase d'adaptation à la forme de votre corps peut entraîner un léger tassement des matériaux de garnissage (inférieur à 20 mm), une perte de fermeté (inférieure à 18% de la dureté initiale), une perte de hauteur du matelas (inférieure à 15%).

En tout état de cause, la garantie s'appliquera à partir d'une perte de hauteur du matelas de 20 mm mesurée avec une règle et au point haut d'une surface non cousue du plateau. Les matelas avec un cœur alvéolaire (latex, mousse) peuvent présenter une légère variation des dimensions liée au caractère souple de la matière. Cette adaptation est normale. Ces conséquences ne modifient en rien les qualités de confort et de solidité du matelas et ne peuvent donc faire l'objet d'une réclamation. Les mesures de ces valeurs doivent être effectuées avec une règle en diagonale du produit et sur un plan parfait (sur un sol par exemple), environ 8 heures suite à l'utilisation et dans des conditions de température et d'humidité normales (18°C/20°C et 80%).

4 Toute réclamation doit être adressée à votre revendeur conseil Mérinos accompagnée du bon de garantie et de l'original de la facture (ou des factures) attestant de la date d'achat.

Afin de valider la bonne adaptation du sommier, l'original de la facture doit être présenté, ou à défaut, des éléments justificatifs (photographie descriptive).

5 Pour bénéficier de cette garantie, le matelas ou le sommier doit être retourné, dans un état rigoureux de propreté, exempt de toute tache, dans son emballage d'origine ou dans un emballage adapté étanche, accompagné du bon de garantie, de l'étiquette d'identification et de l'original de la facture (ou des factures), vers le revendeur Mérinos qui assurera ensuite le transfert vers l'usine COPIREL expéditrice.

Cette garantie n'exclut pas la garantie légale en cas de défauts de conformité ou de vices cachés conformément au code de la consommation (articles L211-4, L211-5, L211-12) et au code civil (Article 1641, Article 1648 alinéa 1^{er}).

COPIREL – Services commerciaux
20 rue Henri Poincaré – 70 000 VESOUL
Mérinos est une marque du groupe Cofel.

*sommier encore sous garantie fabricant (produit ayant moins de 5 ans) et conforme aux préconisations du vendeur